



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Conseil maritime de façade Manche Est Mer du Nord

*Le 18 septembre 2024,*

---

# 22eme assemblée plénière du conseil maritime de façade

---



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# INTRODUCTION DES PREFETS COORDONNATEURS DU DIRM ET DU PRESIDENT DE LA CP

---

# Ordre du jour

---

- 1/ Rappel du déroulé des travaux de mise à jour de la stratégie de façade – Caroline Pizarz-Van Den Heuvel, cheffe de la MICO de la DIRM, secrétariat des instances de concertation**
  - 2/ Présentation des éléments principaux d'évolution – Caroline Pizarz-Van Den Heuvel**
  - 3/ Présentation de l'avis de la CP puis adoption d'un avis préliminaire sur le projet de stratégie, sur proposition de la commission permanente (CP) – *Pierre Vogt, président de la CP***
  - 4/ Présentation relative à l'instruction des dossiers de raccordement des projets de parcs éoliens CM1 et CM2 puis adoption d'un mandat à la CP concernant ces raccordements – *DDTM 50 et RTE***
  - 5/ Mot de conclusion**
-



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rappel du déroulé des travaux de mise à jour de la stratégie de façade

**Caroline Pisarz-Van Den Heuvel, cheffe de la MICO de la DIRM, secrétariat des instances de concertation**

---

# Déroulement de la mise à jour de la SFM


Phase 1 : Evolution des enjeux

Phase 2 : Bilan de la SFM1 + info CMF le 18 mars

Phase 3 : Evolution des objectifs

Phase 4 : Evolution de la planification

 Phase 5 : v0 de la SFM2 (12 juillet)

 Été 2024 : *Analyse et intégration des commentaires / propositions / remarques (CAF, CP et CS, CSF, cahiers d'acteurs)*

5 septembre : **Présentation à la CP de la version de synthèse intégrant les contributions**

 18 Septembre : CMF plénier (*Préfecture de Rouen*)

1<sup>er</sup> semestre 2025 : Intégration des retours de l'AE et des consultations obligatoires



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation des éléments principaux d'évolution de la stratégie

Caroline Pisarz-Van Den Heuvel, cheffe de la MICO de la  
DIRM, secrétariat des instances de concertation

---

# Introduction

---

- ➔ Contribution des **collectivités territoriales** sous la forme de cahiers d'acteurs du débat public. Elles seront donc intégrées au sein des objectifs coïncidant avec les propositions faites dans ces cahiers.
- ➔ Contributions / demandes relatives aux **ZPF** : elles font l'objet d'un **chapitre spécifique dans l'annexe 9**
- ➔ Les résultats du **débat public** sont venus irriguer la SFM. Toutefois une partie de ces éléments trouvera plus utilement sa place dans le **plan d'action à venir** que dans la stratégie.
- ➔ De nombreux retours sur les données chiffrées : Certaines ne sont pas actualisables (**rapportage vers l'UE**) = Ajout d'un **paragraphe supplémentaire** pour **intégrer les actualisations transmises lors de la consultation**
- ➔ La rédaction des 15 **objectifs stratégiques généraux** ainsi que de la **description des 8 zones de vocation** a fait l'objet de nombreux échanges et séances de travail pour aboutir à un **consensus**.

## Document synthétique

## Annexes

### Partie 1 - situation de l'existant

Chapitre 1 - État des lieux  
et enjeux

Détail

Annexe 1 : Description détaillée des activités

Annexe 2 : Synthèse scientifique et technique  
relative à l'évaluation initiale de l'état écologique  
des eaux marines et de l'impact environnemental  
des activités humaines sur ces eaux.

Annexe 3 : Supprimée

Annexes 4 et 5 : Synthèse cartographique des  
enjeux environnementaux et socio-économiques

Chapitre 2 - Vision pour la façade :  
l'avenir souhaité pour la façade concernée à  
l'horizon de 2030

### Partie 2 - objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

Chapitre 1 - Objectifs stratégiques généraux

Détail

Annexe 6 :  
Objectifs stratégiques socio-économiques  
Objectifs stratégiques environnementaux

Annexe 7 :  
Tableau justificatif des dérogations associées aux  
objectifs environnementaux

Chapitre 2 - Carte des vocations

Détail

Annexe 8 : Fiches descriptives des zones délimitées  
sur la carte des vocations

Annexe 9 : Planification thématique éolien, ZPF,  
aquaculture, granulats marins

## La structure de la SFM2



# Synthèse de la Stratégie de Façade Maritime

## RAPPELS:

- Chapitre « **Vision pour la façade** » = ambition pour la façade à l'horizon 2050
- **Structure des objectifs (synthèse et annexe 6)** : Objectifs stratégiques généraux (**OSG**) déclinés en objectifs particuliers socio-économiques (**OSE**) et environnementaux (**OE**)

## MODIFICATIONS / RENFORCEMENTS :

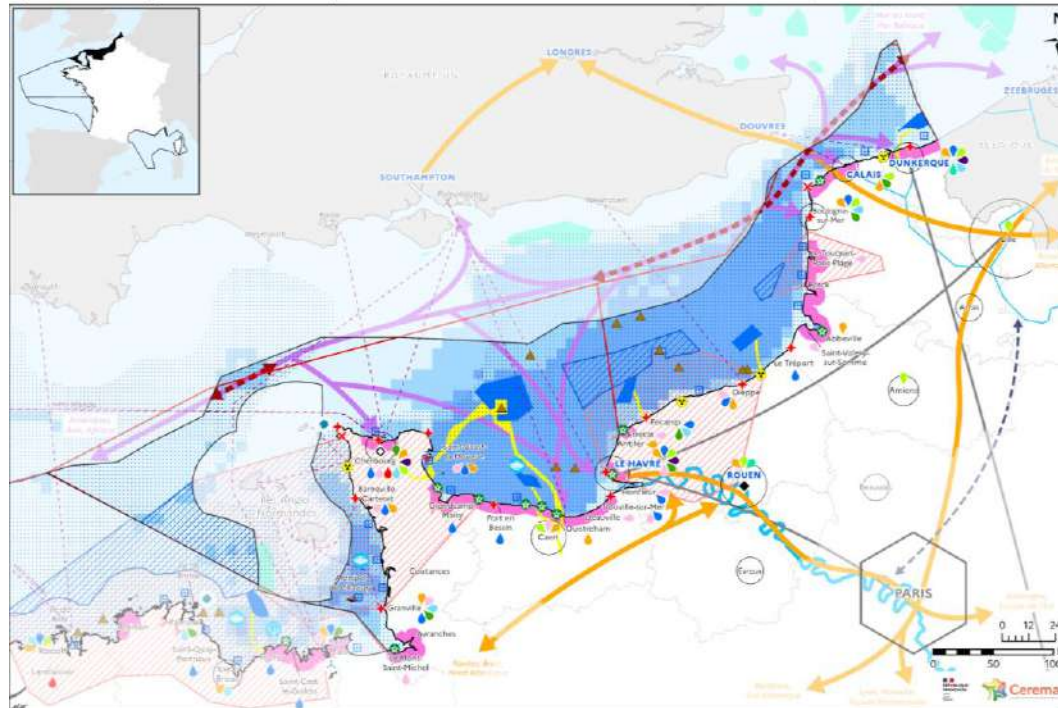
- Les contributions sur les paragraphes liés à la **connaissance** et aux **notions scientifiques** ont été **repris et consolidés par le CSF**.
- Vision à 2050 adossée à l'acquisition / partage de connaissances et à 4 enjeux transversaux:
  - Adaptation / atténuation du changement climatique
  - Sobriété de la consommation en énergie, eau et foncier
  - Lien terre – mer
  - Décarbonation
- 4 enjeux transversaux sous forme d'**étiquettes pour identifier les OSG, OE et OSE qui y contribuent**

# Synthèse de la Stratégie de Façade Maritime

- **Matrice d'interaction** entre activités et environnement : *Donner un aperçu des pressions et des impacts potentiels des secteurs d'activité sur le milieu marin au regard des descripteurs du BEE*
- **Séparation pêche professionnelle – pêche de loisir**
- **Précisions dans les formulations des OSG** : *maintien de l'économie générale des OSG (périmètre et intentions) mais mise à jour ou compléments de certaines formulations, notamment en lien avec des évolutions de certains OSE*
- **Précisions des vocations des différents secteurs** : *maintien des vocations de la SFM1 mais précisions et compléments*

# ANNEXE 4 et 5 : Synthèse cartographique des enjeux environnementaux et socio-économiques

## Synthèse des enjeux socio-économiques de la façade maritime Manche Est - Mer du Nord (MEMN)



- Enjeux économiques internationaux et transfrontaliers**
  - ROUEN**
    - Ports d'entrée maritime de l'Europe, pôle industriel-portuaire majeur
    - Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
    - Principaux dynamiques de flux économiques par voie terrestre
    - Transport international de passagers
    - Système fluvial transfrontalier
    - Ports dédiés en mer (existants ou en projet) dans les pays étrangers
- Patrimoine, tourisme et loisirs nautiques**
  - Pôle touristique majeur
  - Espaces littoraux à forte fréquentation touristique
- Gestion durable des ressources marines et littorales**
  - Principaux secteurs de pêche professionnels (planifiés (État issues de VMS et Sacre))
  - Zones d'intérêt pour la pêche occupées par les CRPME (indicateur issu de données déclaratives et statistiques : UL, Valbonne, journaux de bord et Vloguer)
- Energies marines renouvelables**
  - Zones de projets dédiés en mer déjà existants ou à l'étude
  - Hydrolien
  - Zones propices au développement de l'éolien en mer
  - Zones d'études maritimes et terrestres pour le raccordement
  - Raccordements électriques existants ou en projet
- Energies terrestres non renouvelables**
  - Centrale nucléaire
- Gouvernance et sécurité maritime**
  - Sémi-frontières
  - Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Douvres et Cherbourg en MEMN)
  - Zones de responsabilité en matière de sauvetage maritime (Cherbourg et Gris-Nez en MEMN)
  - Dispositifs de séparation du trafic en lien avec la sécurité maritime
  - Façade maritime
  - Pays étrangers
- Prefectures coordonnées de la façade**
  - Prefecture de région
  - Préfecture maritime

- Axes majeurs et pôles urbains structurants de la façade**
  - Pipelines Le Havre-Paris (LHP) et Île-de-France (PIF), Océan de défense commune (ODC)
  - Axe portuaire et logistique de la vallée de la Seine
  - Projet Canal Seine-Nord Europe (CSNE)
  - Principales axes urbains et métropoles
- Nombre d'habitants
  - 1200 000
  - 600 000
  - 90 000
- Basin portuaire (pôle d'influence et d'attraction majeure)
- Principales activités économiques de la façade**
  - Port de débarquement pour la pêche
  - Transformations et commercialisation des produits de la mer
  - Construction de ports dédiés en mer
  - Ports, transports, industries navales et nautiques
  - Tourisme littoral
  - Façonnerie maritime
  - Pôle universitaire : connaissance et recherche sur la mer et le littoral
  - Diffusion
  - Exportations agricoles (vin et céréales)

*Ajout de couches de données issues de la cartographie ZIP, des dessertes portuaires, etc*

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

## ANNEXE 6 : Objectifs particuliers

### Annexe 6A: Objectifs socio-économiques

- Ajout des **étiquettes** : changement climatique, sobriété, lien terre-mer, décarbonation
    - Prise en compte des orientations établies par la **SNML 2**
      - Intégration des retours de la **CP-CS** et du **CSF**
    - Analyse et intégration en cours des **cahiers d'acteurs** issus du **DP**
- 

### Annexe 6B: Objectifs environnementaux

- Travaux au niveau national, en cours de finalisation

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 1 : Fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux

Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant les pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers.



Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant **ou réduisant les impacts liés aux** pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers **selon une approche écosystémique.**

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 2 : Biodiversité marine et littorale

Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le réseau trophique et dans la connectivité écologique en prenant des mesures de protection ou de restauration adaptées.



Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans **le fonctionnement des écosystèmes** et la connectivité écologique. **Cet objectif s'appuiera sur** des mesures de protection ou de restauration adaptées **et prendra en compte les effets du changement climatique.**

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 3 : Pêche professionnelle

Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord.



**Soutenir** les activités de pêche professionnelle **artisanale en cohérence avec** les enjeux de bon état et de productivité des habitats marins, **en accompagnant l'adaptation aux évolutions des unités**, afin d'assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord **pour conforter et pérenniser le modèle artisanal rentable**.

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 3 : Focus sur les OSE

- **3A** Soutenir la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale **CC SOB DECA**
- **3B** Promouvoir la commercialisation des produits de la mer durables et de qualité **CC SOB**
- **3C** Soutenir **les bonnes pratiques** et les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources
- **3D** Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés **CC SOB**
- **3E Prioriser** l'accès de la pêche artisanale dans les parcs éoliens selon une logique de maîtrise des risques



# ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

## OSG 4 : Aquaculture

Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs.

Conforter les atouts conchylicoles et les potentiels piscicoles **et algocoles** de la façade maritime Manche Est-mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs.

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 5 :Energies marines renouvelables

Développer l'ensemble des filières d'énergies marines renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime.



Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime. **La meilleure compatibilité avec les autres activités sera constamment recherchée.**

*Dans la description:*

- *Hydrolien : développement dans le Raz Blanchard  
Fermes pilotes Flowatt (17 MW, 6 hydroliennes) et NH1 (12 MW, 4 hydroliennes)  
Potentiel hydrolien dans la zone 3 à 5 GW (SNML 2) sur une emprise de 50 km<sup>2</sup>*
- *Eolien en mer : Appel d'offres de 1000 MW minimum soit 1 500 à 2 400 km<sup>2</sup> de zones potentielles d'AO lancés en MEMN d'ici 2030 (objectif de la SFM1 correspondant à l'objectif gouvernemental)*

## OSG 5 : Focus sur les OSE

5A Développer les nouveaux projets éoliens en mer définis dans la présente stratégie à l'horizon 2033 **DECA**

5Abis : Observer et évaluer les projets à cet horizon en restant capable de réorienter la planification en cas d'apparition d'un nouveau déterminant (nouvelle technologie, effets induits, capacité de transport et de transfert de l'énergie, etc).

5B Structurer une filière hydrolienne autour du lancement d'appels d'offre commerciaux dans l'objectif de l'attribution qui seront définis par la PPE3 **DECA**

5C Concerter le développement des autres projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial (houlomoteur, marémoteur, etc...) **DECA**

5D : Encourager la recherche et le développement d'activités maritimes, notamment de pêche professionnelle, à l'intérieur des projets de parcs éoliens à venir, dans le respect des règles de sécurité, selon une logique de maîtrise des risques et en tenant compte des effets cumulés **CC**

# ANNEXE 6A : Compatibilité SDAGE et DSF

## Lien entre orientations et dispositions des SDAGE et OSE

### OSE 9 : AGRICULTURE

Maintenir les activités agricoles et pastorales en zone littorale dans une perspective de développement durable et de structuration des espaces littoraux et infra-littoraux de la Manche et de la mer du Nord

Exemples : SDAGE SN «Disposition 2.3.5 : Former les agriculteurs actuels et futurs aux systèmes et pratiques agricoles résilients»

SDAGE AP «Orientation A-11 : Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants»

### OSE 14 : POLLUTIONS TELLURIQUES

Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité des eaux et les écosystèmes marins et littoraux

Exemples : SDAGE SN «Disposition 2.3.3 : Soutenir les filières permettant de pérenniser et développer les surfaces de cultures à bas intrants sur l'ensemble du bassin pour limiter les transferts de polluants dans l'eau»

SDAGE AP «Disposition E-01.3 : Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE»



## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 15 : Gestion du littoral et de son artificialisation, prévention des risques naturels

#### Gestion de l'aménagement du littoral face aux risques naturels et aux conséquences du changement climatique

Définir, en application de la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte, une ou des stratégie(s) à la bonne échelle, de gestion des risques naturels en Manche Est – Mer du Nord et maîtriser l'artificialisation de la façade maritime.



Adapter la gestion de l'aménagement du littoral sous la contrainte des phénomènes naturels littoraux, pour répondre aux besoins des communautés littorales en s'appuyant sur des stratégies intégrées évolutives promouvant la sobriété foncière, la limitation de l'artificialisation et les services rendus par la restauration des milieux naturels dégradés.

## OSG 15 : Focus sur les OSE

**15A** Définir une stratégie territoriale de gestion du trait de côte et organiser le repositionnement des activités quotidiennes à 20, 40, 60 ans

**15B** Prendre en compte l'élévation du niveau marin et de la mobilité du trait de côte par les plans, programmes, schémas ou projets



- **15A** Développer des stratégies intégrées pour la gestion du trait de côte depuis les solutions temporaires jusqu'à la recomposition spatiale, en fonction des enjeux locaux

- **15B** Adapter les territoires aux risques naturels amplifiés par le changement climatique, en intégrant des éléments tels que les cartographies d'exposition aux risques, la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique du PNACC3 aux différents documents de planification et d'urbanisme

- **15C** Promouvoir la sobriété et limiter l'artificialisation du littoral en développant une séquence «Éviter, Réduire, Compenser» (ERC) adaptée

- **15D** Valoriser les données économiques et écologiques des solutions fondées sur la nature dans les stratégies de gestion du littoral

# ANNEXE 6B : OE en cours de finalisation

## **OE : Evolutions principales stabilisées à ce jour par rapport à la SFM 2019**

- **2 créations d'OE**

« OET01 : Développer la protection forte » avec cible à 1% pour MEMN, en cohérence avec la SNML

« D10-OE03 : Réduire les apports et la présence de microdéchets sur le littoral » avec la prise en compte des GPI notamment

- **2 suppressions d'OE**

« D05-OE04 : Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) au niveau national » car pas d'indicateur à proposer pour répondre à cet objectif

« D08-OE07 : Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre hors activités de dragage clapage » car difficulté à cibler les sources de pollutions

## ANNEXE 6B : OE en cours de finalisation

### **Indicateurs : Evolutions principales stabilisées à ce jour par rapport à la SFM 2019**

- Volonté de **maintien des indicateurs opérationnels** de la SFM1

Concerne la majorité des indicateurs de la SFM1

- Volonté d'opérationnalisation ou de **simplification des indicateurs** qui le nécessitaient

Exemple : « D02-OE01-ind1 » passer d'un nombre de contrôles révélant la présence d'ENI à l'occasion d'un contrôle aux frontières à un taux de contrôle

- **Suppression d'indicateurs non opérationnalisables**

Exemple : « D08-OE02-ind1 : nombre de déversements accidentels de contaminants en mer » données insuffisantes

- **Création d'indicateurs**

Exemple : « D02-OE03-indx : Nombre de nouvelles ENI probablement introduites par la navigation »

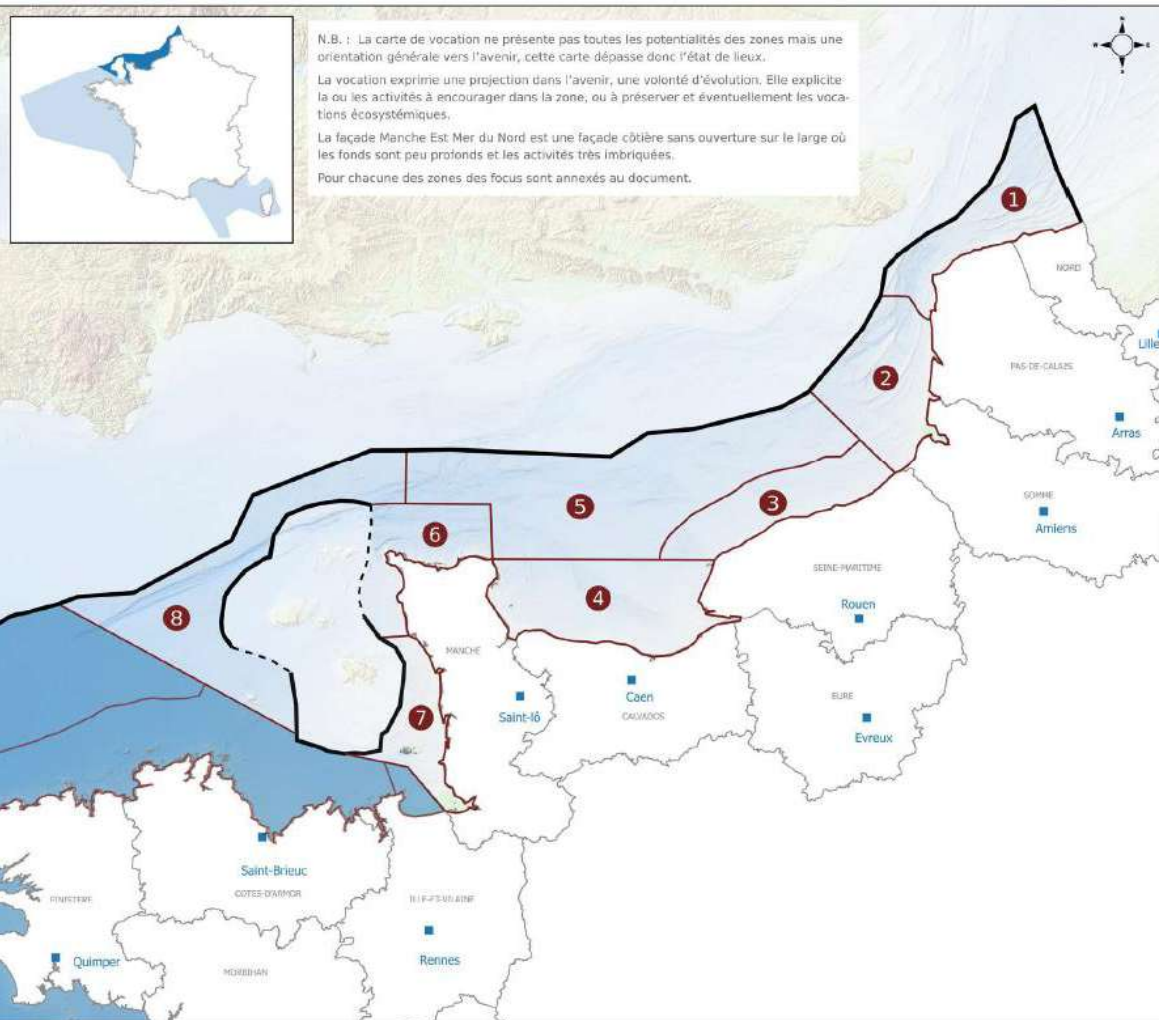


## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives

---

- Introduction d'un **chapitre chapeau** en début d'annexe : ensemble **des éléments transversaux**
  - Modification de la représentation des **enjeux environnementaux spatialement localisés**
  - **Éléments de contenu de chaque secteur** repris et actualisé
  - Représentations cartographiques **en cours de réalisation**
  - **Intégration d'éléments spécifiques à certains secteurs**
-

N.B. : La carte de vocation ne présente pas toutes les potentialités des zones mais une orientation générale vers l'avenir, cette carte dépasse donc l'état de lieux.  
La vocation exprime une projection dans l'avenir, une volonté d'évolution. Elle explicite la ou les activités à encourager dans la zone, ou à préserver et éventuellement les vocations écosystémiques.  
La façade Manche Est Mer du Nord est une façade côtière sans ouverture sur le large où les fonds sont peu profonds et les activités très imbriquées.  
Pour chacune des zones des focus sont annexés au document.



Les vocations des secteurs restent identiques

Précisions et compléments dans les descriptifs

# ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



## 1- Caps et détroit du Pas-de-Calais

Cumul d'activités important dans une zone corridor contrainte, lieu d'échanges avec 4 vocations portuaires (commerce (roulier, vrac et conteneur), passagers, pêche et transformation des produits de la mer) et de flux (espèces, sels nutritifs, sédiments, etc).

Prédominance de la navigation maritime, des enjeux de sécurité maritime et des infrastructures portuaires et énergies marines renouvelables. Besoin de maintenir une activité de pêche maritime **diversifiée**, le potentiel aquacole de la zone ainsi que de granulats marins, tout en permettant le **développement** des activités touristiques **de façon raisonnée**.

L'aménagement du littoral et la gestion de l'eau sont cruciaux dans ce secteur pour protéger les zones basses contre les risques de submersion marine et d'inondations.

Préservation des enjeux écologiques, corridors migratoires et habitats remarquables notamment, **au moyen de 14 AMP (1790 km<sup>2</sup> - 68% de la surface de la zone) et 0 ZPF existante, 2 proposées et 3 potentielles.**

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



### 2- Estuaires picards et mer d'Opale

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement de la connaissance du patrimoine marin, de protection du milieu, de préservation des zones fonctionnelles halieutiques et de développement durable des activités de pêche et aquaculture et des activités portuaires associées, d'activités touristiques **raisonnées**, et de **prélèvements de granulats marins**.

**Importance des estuaires dans le lien terre-mer et enjeu particulier de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.**

Préservation des enjeux écologiques **au moyen de 13 AMP (2653 km<sup>2</sup> - 93 % de la surface de la zone) dont un parc naturel marin, et 1 ZPF proposée et 4 ZPF potentielles.**

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



### 3- Côte d'Albâtre et ses ouverts

Site touristique majeur à fréquentation raisonnée. Zone historique et d'importance pour la pêche professionnelle durable à consolider, zones à vocation de développement des énergies marines renouvelables et des granulats marins.

Littoral de falaises permettant l'accueil d'oiseaux marins mais risques d'érosion à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 4 AMP (1781 km<sup>2</sup> - 75% de la surface de la zone) et 2 ZPF potentielles.

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



### 4- Baie de Seine

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir : granulats marins, ressources halieutiques, activité conchylicole, énergies marines renouvelables, attractivité touristique, activités et infrastructures portuaires et industrielles majeures, et défense. Richesse des eaux estuariennes favorisant les chaînes alimentaires et permettant une dense activité de pêche, notamment à la Coquille Saint-Jacques, en faisant une zone d'importance pour la pêche professionnelle.

Lien terre-mer majeur nécessitant la maîtrise des apports anthropiques.

Zone disposant d'un capital touristique et artistique à valoriser de façon raisonnée (patrimoine mémoriel).

Cette concentration d'usages présents et en devenir en fait une zone d'étude privilégiée des effets cumulés des activités.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 25 AMP (1093 km<sup>2</sup> - 28% de la surface de la zone) dont le site Natura 2000 baie de Seine occidentale intégré à la liste verte de l'UICN, et 2ZPF existantes et 3 ZPF potentielles.

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



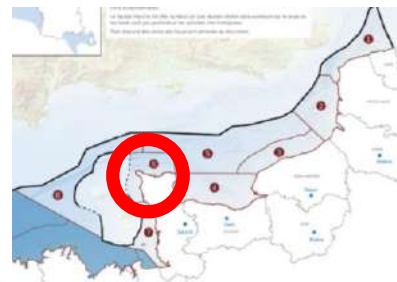
### 5- Large baie de Seine

Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime. Zone de développement des énergies marines renouvelables et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.

Zone à fort enjeu d'acquisition de connaissances.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 23 AMP (23 km<sup>2</sup> – 0,3% de la surface de la zone).

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



### 6- Nord Cotentin

Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes: pêche et aquaculture marine durables, **zones de potentiel identifié de** production d'énergie par hydroliennes, port et rade de Cherbourg permettant un développement portuaire important et diversifié (construction navale, industrie liée aux EMR, activités militaires, etc), tourisme littoral.

Préservation des enjeux écologiques forts et majeurs **au moyen de 10 AMP** (447 km<sup>2</sup> - 21% de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 2 ZPF potentielles.



## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



### 7- Ouest Cotentin – Baie du Mont-Saint-Michel

Zone à vocation conchylicole (activité conchylicole importante), zone d'importance pour la pêche (pêche artisanale devant s'adapter au Brexit et aux reports de pêche). Conciliation de son attractivité touristique (site touristique majeur) avec la richesse de son patrimoine naturel au moyen d'une gestion raisonnée de sa fréquentation.

Enjeux particuliers de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

Préservation des enjeux écologiques, notamment de la côte des havres qui constitue un site unique en son genre, au moyen de 11 AMP (905 km<sup>2</sup> - 56% de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 3 ZPF potentielles.

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives



### 8- Manche Ouest au large des îles anglo-normandes

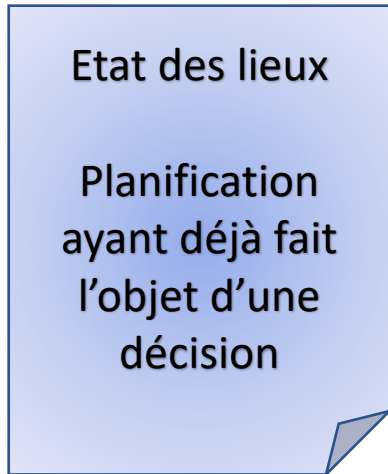
Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles (pêche au chalut prégnante car zone où tous les types de pêche ne sont pas adaptés, notamment la pêche industrielle, zone d'importance pour la pêche). Vocation de développement d'énergies marines renouvelables.

Nécessité de cohérence avec les enjeux limitrophes (bassin normand-breton et îles anglo-normandes), notamment besoin de gestion cohérente du patrimoine biologique remarquable à valoriser et enjeu de chaîne trophique à préserver qui nécessite une attention particulière sur les pressions s'exerçant.

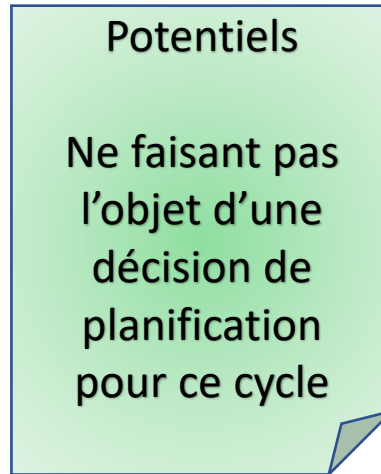
Préservation des enjeux écologiques au moyen de 2 AMP (2306 km<sup>2</sup> - 43% de la surface de la zone).

## ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives

### CARTE DE L'EXISTANT



### CARTE PROSPECTIVE



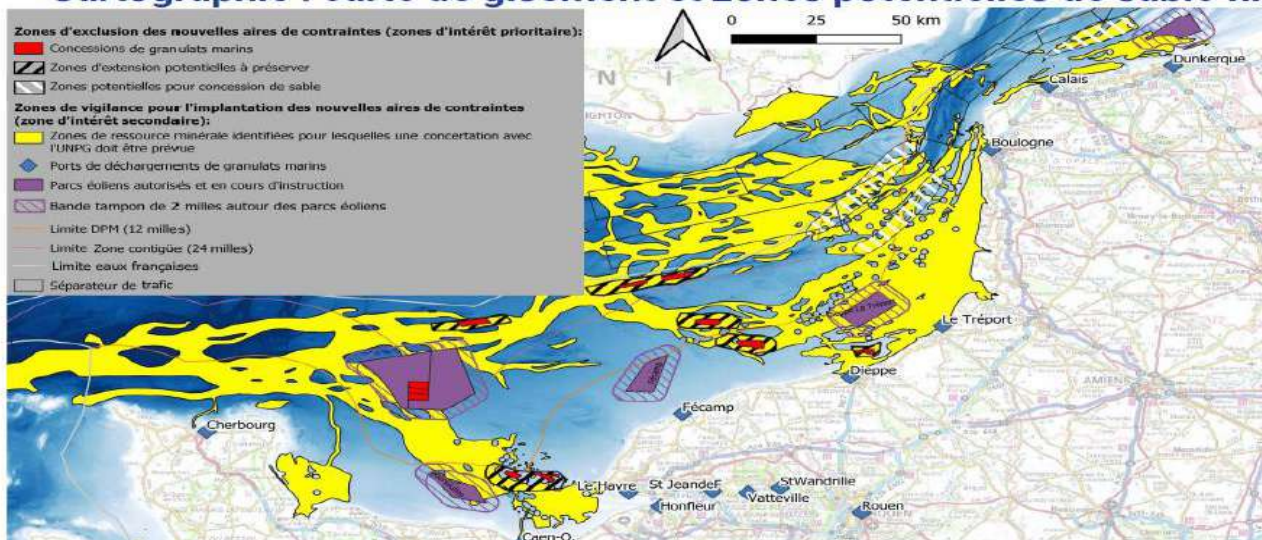
Modification de l'**approche cartographique** par secteur : dissociation de l'**état existant** et de l'**état prospectif** des enjeux

Donner de la **visibilité** en proposant des éléments de **potentiels** à moyen / long terme

# ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives

- Cartographie des zones potentielles pour l'extraction de sable dans les Hauts-de-France identifiées dans le cahier des acteurs de l'UNICEM (secteur 1 et 2)

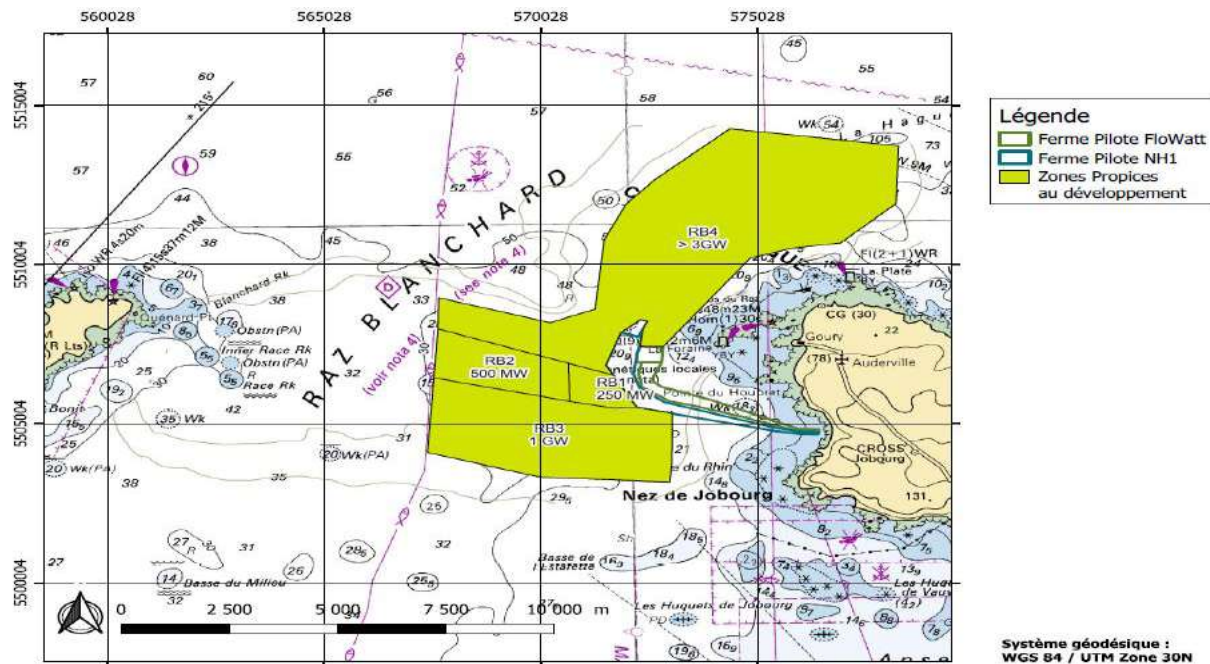
## • Cartographie : carte de gisement et zones potentielles de sable fin



- Ajout d'un potentiel extractif de granulats marins dans les zones du secteur 6 et 8

# ANNEXE 8 : Carte des vocations et fiches descriptives

## - Cartographie du potentiel hydrolien dans le Raz Blanchard (secteur 6)



## ANNEXE 9 : Planifications thématiques

---

### Ajout d'une planification thématique au sein de la SFM :

Nouvelle annexe permettant de présenter les planifications thématiques nécessitant une échelle de représentation cartographique spécifique et/ou un ensemble d'éléments conséquent

- PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER
- PLANIFICATION CONCERNANT LE GRANULATS MARINS, DOGGM
- PLANIFICATION AQUACOLE
- PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE, PROTECTION FORTE

Pour certaines uniquement une planification de l'existant à ce stade, pour d'autres une planification complétée d'une dimension prospective (prospections établies par l'Etat et/ou les acteurs) afin d'offrir, comme demandé par les acteurs et le public, une meilleure visibilité à moyen / long terme.

---

# ANNEXE 9 : Planifications thématiques

---




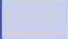
## PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

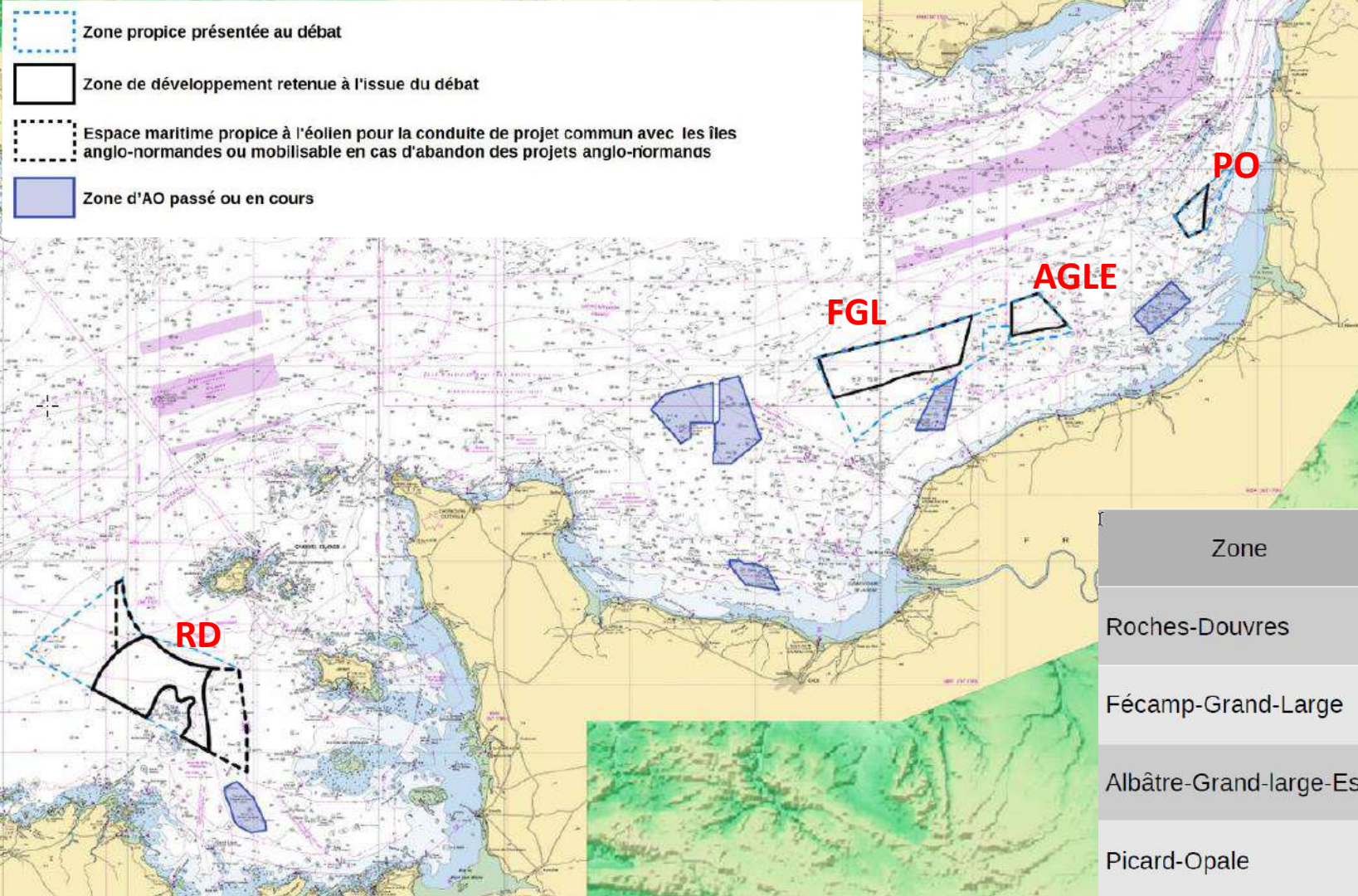
Représentation cartographique prospective, comme pour d'autres activités:

- Les zones de potentiel présentées par l'Etat lors du débat public, affinées depuis au regard des enjeux:
  - contraintes techniques
  - Environnement
  - paysages/patrimoine
  - trafic maritime
  - Pêche
  - Granulats
- Les zones de potentiel identifiées par les acteurs du domaine.

Rappel de l'objectif  
fixé pour la façade:  
7 à 11 GW à horizon  
10 ans



-  Zone propice présentée au débat
-  Zone de développement retenue à l'issue du débat
-  Espace maritime propice à l'éolien pour la conduite de projet commun avec les îles anglo-normandes ou mobilisable en cas d'abandon des projets anglo-normandes
-  Zone d'AO passé ou en cours



Zone	Surface (km <sup>2</sup> )	Puiss. (GW)
Roches-Douvres	506	2 à 3
Fécamp-Grand-Large	483	3,2 à 4
Albâtre-Grand-large-Est	121	0,9
Picard-Opale	71	0,6



## PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

Représentation cartographique:

Les zones qui seront désignées pour ce cycle par la décision ministre, fin septembre, en ayant préalablement connaissance de:

- La maturité des différentes zones:

FGL : maturité à horizon 10 ans, intérêt stratégique pour la décarbonation des sites industriels havrais

RD : maturité à horizon 10 ans, conduite concomitante des projets français et anglo-normand, capacités de raccordement

PO : incompatibilité des enjeux environnementaux, opposition forte au niveau local, poursuite des réflexions dans la perspective du prochain cycle de planification

AGLE : interaction avec de nombreux enjeux (pêche, trafic maritime, sécurité, protection paysagère, etc), poursuite des réflexions dans la perspective du prochain cycle de planification

- Les points de vigilance / positions du CMF suite à:

CP-toutes CS-CSF: 28-29 mai et 10 juin travaux sur la planification, présentation du projet initial le 12 juillet, présentation de la version stabilisée le 5 septembre

CMF: 23 juin 2023, 20 septembre 2023, réunion d'information le 18 mars 2024, **avis préliminaire aujourd'hui**

## ANNEXE 9 : Planifications thématiques

---

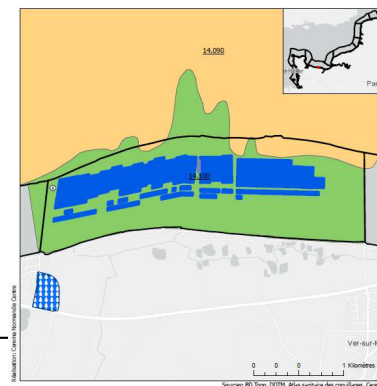
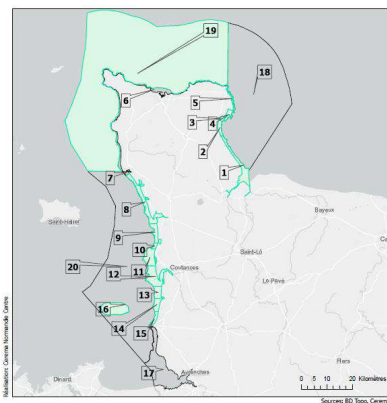
### DOGGM :

- Prévu par la SFM1 pour définir un cadre pour la gestion durable de l'activité d'extraction de granulats dans une approche intégrée.
  - Il reflétera l'existant et identifiera les perspectives qui devront faire l'objet de travaux ultérieurs, en lien avec les SRC.
  - Le GT vient de se finir et le document est en cours de finalisation
-

# ANNEXE 9 : Planifications thématiques

## PLANIFICATION AQUACOLE :

- Présentation de l'activité aquacole existante à une échelle spatiale adaptée à l'activité, en complément des SRDAM et des schémas des structures
- Digitalisation des bassins de production des SdS
- Croisement des informations des SdS, SRDAM et Atlas sanitaire des coquillages



## ANNEXE 9 : Planifications thématiques

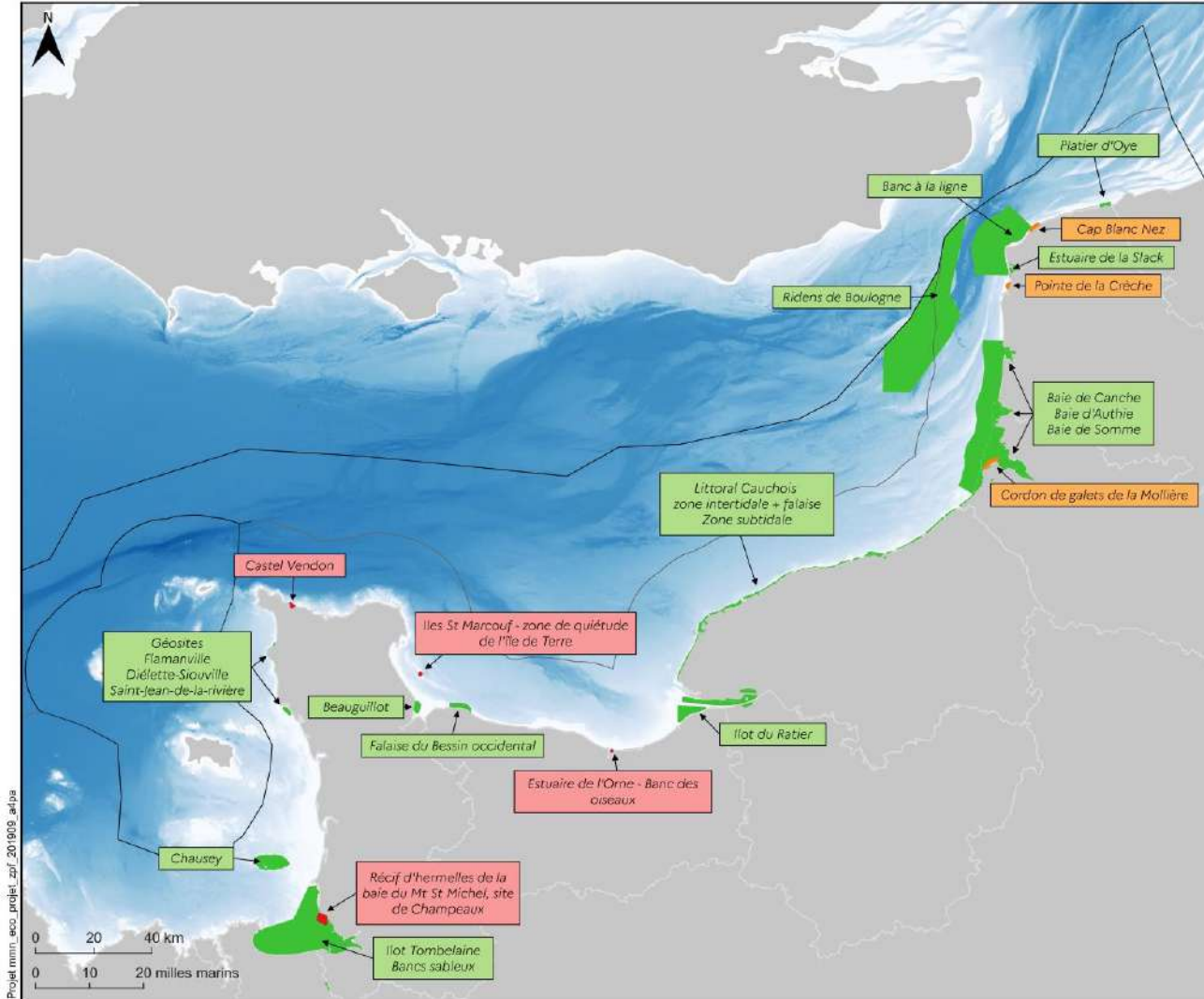
### PLANIFICATION DE LA PROTECTION FORTE :

- Contexte et définition (Décret 2022, PAT SNAP 2022-2024)
- Etat des lieux actuel : 4 ZPF existantes, 3 ZPF proposées, 16 zones potentielles
- Insertion des trois recommandations 2022 du CMF relatives aux ZPF
- Propositions de zones à enjeux issues des cahiers d'acteurs (pour 2027-2030)

Rappel de l'objectif fixé pour  
la façade:  
1% de la surface à 2027

### **APPROCHE MAINTENUE:**

- Identification des AMP au sein desquelles se trouve une zone à enjeu environnemental fort et/ou majeur
- Identification au cas par cas des activités, pressions et mesures nécessaires



- ZPF existantes :**  
Espaces maritimes ayant déjà fait l'objet d'un accord ministériel en vue d'une labellisation ou espaces maritimes proposés par les Préfets coordonnateurs et pouvant être reconnus au titre de leur statut
- ZPF proposées :**  
Espaces maritimes dont les textes réglementaires ont été pris et l'analyse au cas par cas (prévue à l'article 7 du décret 2022) réalisée au niveau de la façade mais n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord ministériel de labellisation
- ZPF potentielles :**  
Toutes les zones à enjeux identifiées par les travaux du PAT SNAP 2022 pour lesquelles les textes réglementaires n'ont pas encore été pris (les travaux de concertation sont, suivant les cas, en cours ou à entreprendre) ou bien dont l'analyse au cas par cas n'a pas encore été réalisée

Les zones seront considérées comme labellisées une fois inscrites sur la liste INPN.

- Délimitations maritimes**
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
  - Limite d'espace maritime revendiquée par la France sans accord
  - Délimitation maritime établie par accord entre Etats

EDITEE LE : 4 / 9 / 2024  
Sources des données : OFB, SIH  
Fonds cartographiques : MNT HOMONIM, SHOM, BD TOPO IGN  
Système de coordonnées : EPSG:2154



# ANNEXE 9 : Planifications thématiques

---

## PLANIFICATION DE LA PROTECTION FORTE :

### **APPROCHE MAINTENUE PUISQUE:**

2020: le seul document endossé par les Etats est la stratégie UE pour la biodiversité à 2030 (ni un règlement ni une directive):

- Prévoit 10% des eaux en protection stricte d'ici à 2030
- Pas de définition de la protection stricte
- Pas de répartition entre Etats.

La définition a été renvoyée à un document de travail de la CE non endossé par les Etats, donc qui ne s'impose pas à eux.

La France a clairement indiqué mettre cette stratégie en œuvre par le biais de son concept de protection forte uniquement, l'objectif fixé par le décret étant de supprimer ou de réduire significativement les pressions de façon à ne pas compromettre la conservation des enjeux écologiques identifiés.

---



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation de l'avis de la CP

*Pierre VOGT, président de la CP*

---

## Avis de la CP sur le projet de stratégie (1/5)

---

- ➡ **Aujourd'hui, un avis intermédiaire** : Occasion de co-construire **un premier avis**
- ➡ **Avis formel sera requis suite à la réception de l'avis de l'autorité environnementale (AE) – début 2025**

### **TENEUR DE L'AVIS DE LA CP:**

**La CP du CMF approuve le projet de stratégie en l'état actuel de sa construction, avec les réserves ci-dessous énoncées.**



## Avis de la CP sur le projet de stratégie (2/5)

---

### Concernant les objectifs environnementaux, leurs cibles et indicateurs :

Les **objectifs particuliers environnementaux** n'ayant pas été présentés dans leur intégralité faute d'éléments nationaux consolidés, ils n'ont pas pu être évalués et ne sont pas approuvés.

La CP du CMF propose la création d'un **groupe de travail** au sein du CMF afin d'examiner **l'application opérationnelle des objectifs environnementaux, indicateurs et cibles** devant s'appliquer aux projets.

La CP constate avec étonnement que **l'objectif particulier environnemental D08OE07 « réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre »** est proposé d'être supprimé par la direction de l'eau et de la biodiversité du MTE. Elle note cependant que son objet est couvert, par ailleurs, par des dispositions du Code de l'environnement et des SDAGEs.

## Avis de la CP sur le projet de stratégie (3/5)

---

### Concernant la protection environnementale :

Les travaux du conseil maritime de façade Manche Est - Mer du Nord (CMF MEMN) relatifs à la liste des espaces protégés candidats à être labellisés en tant que zone de protection forte ont été **conduits sur la base de la définition française** de la protection forte, en application du décret 2022-527 du 12 avril 2022. **L'avis du CMF MEMN sur le choix des zones de protection forte est donc favorable sur cette base**, c'est à dire en y **maintenant les activités compatibles avec les objectifs de protection**. Ces travaux pourraient être **révisés en cas d'évolution de cette définition** : en effet, si la directive européenne définitive relative aux zones de protection forte, qui s'appliquera en France après transposition, devait être contradictoire avec la définition actuelle française qui a servi de base à cet avis, et notamment concernant la possibilité de maintenir en ZPF les activités qui auront démontré leur compatibilité avec les objectifs de protection, alors l'avis de la CP sur ladite liste sera nul et non avenu et une nouvelle liste devra être validée par la CP.

La CP du CMF tient à préciser que la **matrice de compatibilité activités / environnement** est illustrative mais pas prescriptive.

## Avis de la CP sur le projet de stratégie (4/5)

---

### Concernant le développement de l'éolien offshore :

La CP du CMF tient à réaffirmer qu'elle est **défavorable** à la définition de nouvelles zones de production d'énergies éoliennes dans la **zone des 12 Nq**.

La CP du CMF réaffirme de même qu'elle est **défavorable** à la définition d'une nouvelle zone de production d'énergie éolienne dans le **secteur 2** de la carte des vocations dans le cadre de ce cycle.

La commission permanente **approuve** les termes du projet de DSF en matière de **compatibilité entre les installations de production et de transport d'énergie marine éolienne et les autres activités maritimes, pêche notamment**. Cette compatibilité induit des **obligations à la charge des opérateurs** privés et publics concourant à la conception, l'installation et l'exploitation desdites installations. La commission exprime le vœu **que l'Etat soit garant de l'insertion formelle de ces obligations dans les décisions et conventions les autorisant**.

## Avis de la CP sur le projet de stratégie (5/5)

---

### Concernant le développement de l'éolien offshore (suite) :

La CP du CMF considère qu'au moment où s'engagera un **troisième cycle** de planification maritime dans le cadre du DSF il conviendra de **disposer d'un retour d'expérience précis, objectif et étayé** concernant les **effets des parcs éoliens**. Elle souhaite que **l'outil d'observation adapté** soit mis en place sans délai pour que les informations soient disponibles dès le début de l'élaboration du troisième DSF.



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Adoption d'un avis préliminaire sur le projet de stratégie, sur proposition de la commission permanente (CP)

---

## Adoption de l'avis préliminaire du CMF (1/5)

---

### TENEUR DE L'AVIS:

- ➔ L'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est tenue le 18 septembre 2024, en présentiel et distanciel, après constatation de l'atteinte du quorum. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été procédé au vote à main levée de l'avis initial de ce conseil sur le projet de stratégie de façade maritime Manche Est – mer du Nord cycle 2 du document stratégique de façade.
- ➔ Il s'agit à ce stade d'un projet non encore soumis à l'autorité environnementale (Ae). L'avis formel du CMF sera quant à lui requis suite à l'évaluation du projet par l'Ae.
- ➔ Le CMF MEMN approuve le projet de stratégie en l'état actuel de sa construction, avec les réserves ci-dessous énoncées.

## Adoption de l'avis préliminaire du CMF (2/5)

---

### Concernant les objectifs environnementaux, leurs cibles et indicateurs :

Les **objectifs particuliers environnementaux** n'ayant pas été présentés dans leur intégralité faute d'éléments nationaux consolidés, ils n'ont pas pu être évalués et ne sont pas approuvés.

La CP du CMF propose la création d'un **groupe de travail** au sein du CMF afin d'examiner **l'application opérationnelle des objectifs environnementaux, indicateurs et cibles** devant s'appliquer aux projets.

La CP constate avec étonnement que **l'objectif particulier environnemental D08OE07 « réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre »** est proposé d'être supprimé par la direction de l'eau et de la biodiversité du MTE. Elle note cependant que son objet est couvert, par ailleurs, par des dispositions du Code de l'environnement et des SDAGEs.

## Adoption de l'avis préliminaire du CMF (3/5)

---

### Concernant la protection environnementale :

Les travaux du conseil maritime de façade Manche Est - Mer du Nord (CMF MEMN) relatifs à la liste des espaces protégés candidats à être labellisés en tant que zone de protection forte ont été **conduits sur la base de la définition française** de la protection forte, en application du décret 2022-527 du 12 avril 2022. **L'avis du CMF MEMN sur le choix des zones de protection forte est donc favorable sur cette base**, c'est à dire en y **maintenant les activités compatibles avec les objectifs de protection**. Ces travaux pourraient être **révisés en cas d'évolution de cette définition** : en effet, si la directive européenne définitive relative aux zones de protection forte, qui s'appliquera en France après transposition, devait être contradictoire avec la définition actuelle française qui a servi de base à cet avis, et notamment concernant la possibilité de maintenir en ZPF les activités qui auront démontré leur compatibilité avec les objectifs de protection, alors l'avis de la CP sur ladite liste sera nul et non avenu et une nouvelle liste devra être validée par la CP.

La CP du CMF tient à préciser que la **matrice de compatibilité activités / environnement** est illustrative mais pas prescriptive.



## Adoption de l'avis préliminaire du CMF (4/5)

---

### Concernant le développement de l'éolien offshore :

La CP du CMF tient à réaffirmer qu'elle est **défavorable** à la définition de nouvelles zones de production d'énergies éoliennes dans la **zone des 12 Nq**.

La CP du CMF réaffirme de même qu'elle est **défavorable** à la définition d'une nouvelle zone de production d'énergie éolienne dans le **secteur 2** de la carte des vocations dans le cadre de ce cycle.

La commission permanente **approuve** les termes du projet de DSF en matière de **compatibilité entre les installations de production et de transport d'énergie marine éolienne et les autres activités maritimes, pêche notamment**. Cette compatibilité induit des **obligations à la charge des opérateurs** privés et publics concourant à la conception, l'installation et l'exploitation desdites installations. La commission exprime le vœu **que l'Etat soit garant de l'insertion formelle de ces obligations dans les décisions et conventions les autorisant**.

## Adoption de l'avis préliminaire du CMF (5/5)

---

### Concernant le développement de l'éolien offshore (suite) :

La CP du CMF considère qu'au moment où s'engagera un **troisième cycle** de planification maritime dans le cadre du DSF il conviendra de **disposer d'un retour d'expérience précis, objectif et étayé** concernant les **effets des parcs éoliens**. Elle souhaite que **l'outil d'observation adapté** soit mis en place sans délai pour que les informations soient disponibles dès le début de l'élaboration du troisième DSF.

# Adoption de l'avis préliminaire du CMF

---

## Modalités mixtes (présentiel / visio):

➡ Le quorum (40 sur 79) est-il atteint?

➡ Y a-t-il des avis défavorables ?

Enoncer son nom et la structure représentée

➡ Y a-t-il des abstentions ?

Enoncer son nom et la structure représentée



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation relative à l'instruction des dossiers de raccordement des projets de parcs éoliens CM1 et CM2

*Anna MILESI – DDTM50 et RTE*

---



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PRESENTATION RTE ET DDTM50**





**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Adoption d'un mandat à la CP

---

# Adoption du mandat

---

## Modalités mixtes (présentiel / visio):

➡ Le quorum (40 sur 79) est-il atteint?

➡ Y a-t-il des avis défavorables ?

Enoncer son nom et la structure représentée

➡ Y a-t-il des abstentions ?

Enoncer son nom et la structure représentée

# POINTS DIVERS



# CONCLUSION

# COMPLEMENTS

## ANNEXE 1 : Description des activités

- Evolution des enjeux identifiés par les acteurs
- Actualisation des données via l'AES, le DMO, les contributions, etc
- Modification des représentations cartographiques: *Cartographie ZIP, zones d'évolution des navires de pêche étrangers, zones fonctionnelles halieutiques, sites majeurs de production d'électricité et réseaux associés, principaux ports et axes de trafic, concessions et ressources en granulats marins, ...*
- Principales évolutions législatives (SNML2, etc)



**Finalisation des « fiches activités » sur la base des retours de la CP-CS et des cahiers d'acteurs**

## ANNEXE 2 : Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation du BEE

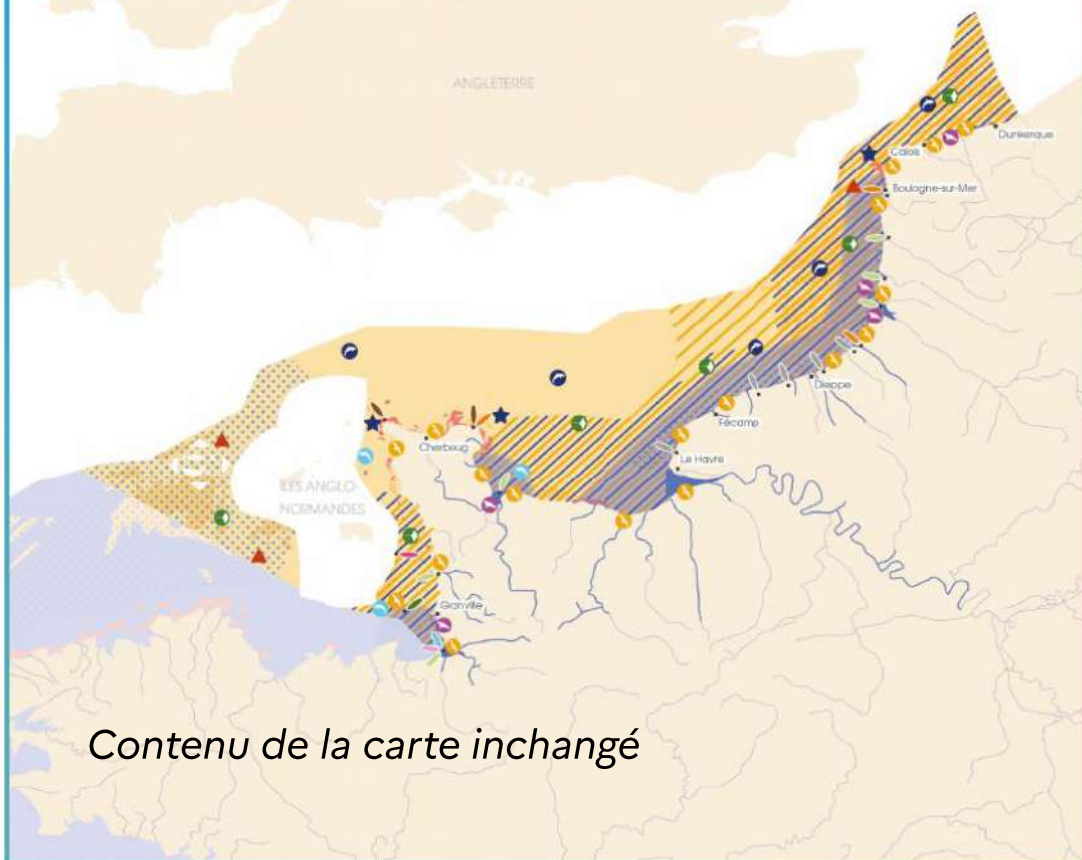
---

Les résumés sont produits par les organismes scientifiques et les directions d'administration centrale sur la base des rapports scientifiques de 2022.



# ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN MANCHE - MER DU NORD

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicative, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.



Contenu de la carte inchangé

## Espèces et réseaux trophiques

- Colonies d'oiseaux marins et limicoles
- Fortes densités et alimentation des oiseaux marins
- Estuaires
- Cours d'eau
- Concentration de poissons fourrages
- Enjeux pour les étasmobranches
- Densité maximale de marsouins
- Population sédentaire de Grand dauphins
- Colonies de phoques
- Enjeux pour l'ensemble de la mégafaune

## Habitats

- Roches et autres substrats durs
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers)
- Dunes hydrauliques
- Hauts-fonds rocheux et fosses
- Maërl
- Laminaires
- Banques de moules
- Près secs
- Zostères
- Huîtres plates

## Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Détroits et zones associées
- Zone de front thermique et halin
- Apports fluviaux et baies macrotidales

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 6 : Extraction de granulats marins

Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales ainsi qu'à la filière du bâtiment et des travaux publics. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m<sup>3</sup> autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs en attribuant, si besoin, des permis de recherche.



Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales ainsi qu'à la filière du bâtiment et des travaux publics. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m<sup>3</sup> autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs **pour permettre** d'attribuer, si besoin, les permis de recherche **nécessaires**.

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 7 : Trafic maritime et espaces portuaires, valorisation des sédiments de dragage

Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range Européen; favoriser les coopérations portuaires; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux.



Conforter le positionnement stratégique des ports français dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en évitant les perturbations sur les milieux.

## ANNEXE 6A : OSG et OSE rattachés

### OSG 12 : Recherche, innovation, formation **et emplois**

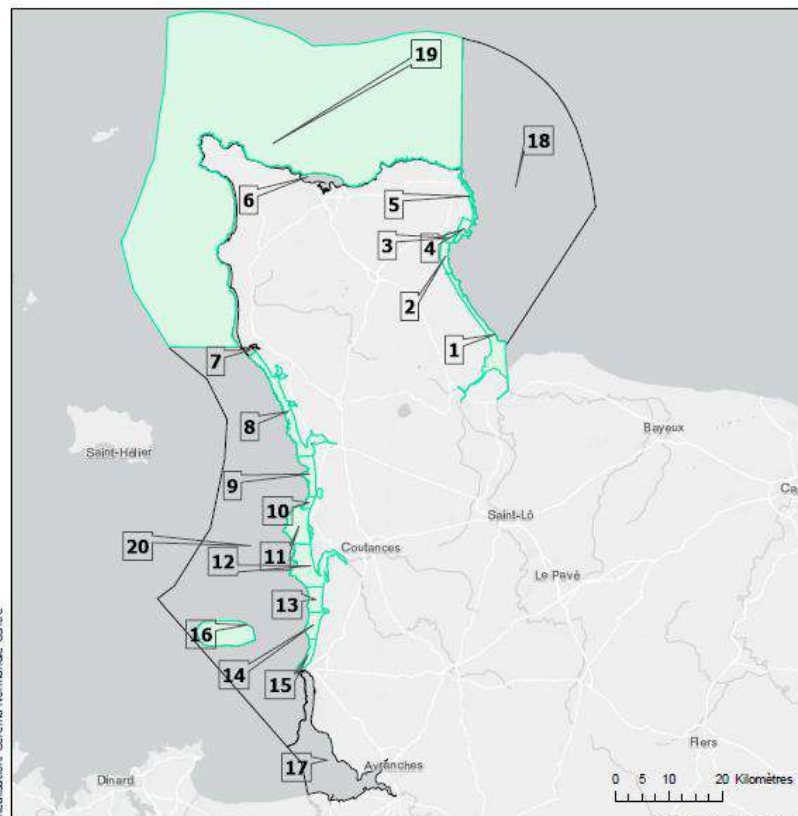
Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelle et supérieure, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime.



Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelle et supérieure, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime **pour soutenir un emploi dynamique.**



# ANNEXE 9 : Planifications thématiques



Réalisation: Cerema Normandie; Centre

Sources: BD Topo, Cerema

## Schéma des structures du 50 - Bassins de production

Statut du bassin de production

Non exploité

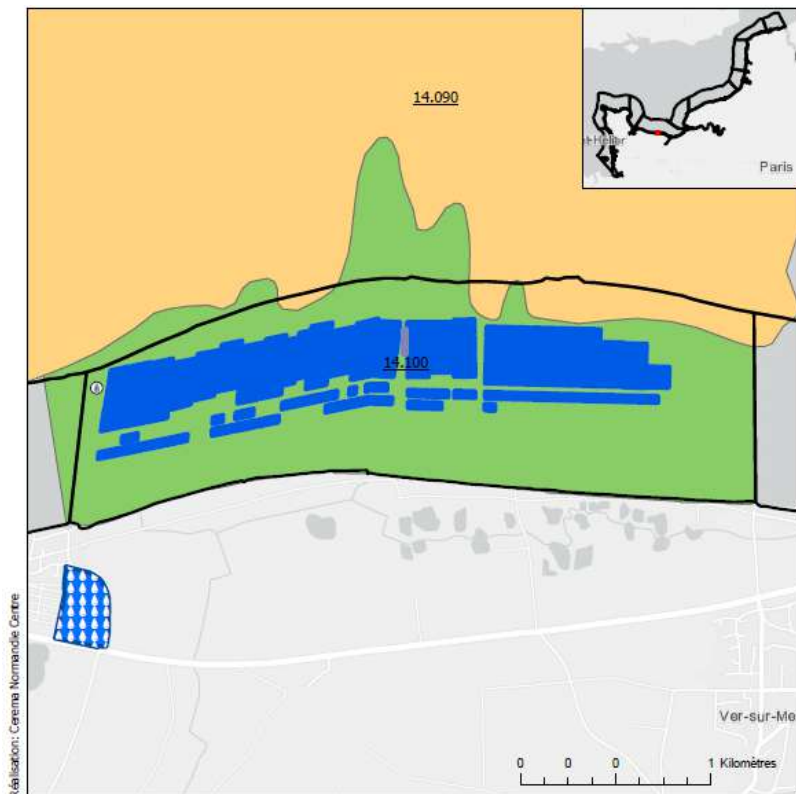
Limite départementale

Exploité

Désignation des bassins de production

Numéro Nom		Numéro Nom		Numéro Nom	
19	Large Côte Nord Manche	20	Large Côte Ouest Manche	6	Nord Cotentin
17	Baie du Mont Saint Michel	1	Utah Beach	8	Côte des Isles
16	Archipel des îles Chausey	2	Lestre-Morsalines	9	Pirou
14	Havre de la Vanlée	3	Cul de Loup	12	Pointe d'Agon
10	Anneville sur Mer	4	Baie de Saire	13	Annoville-Lingreville
11	Gouville-sur-mer Blainville-sur-mer	5	Nord-Est Cotentin	15	Coudeville - Bréville - Donville
7	Nord Ouest Cotentin	18	Large Côte Est Cotentin		

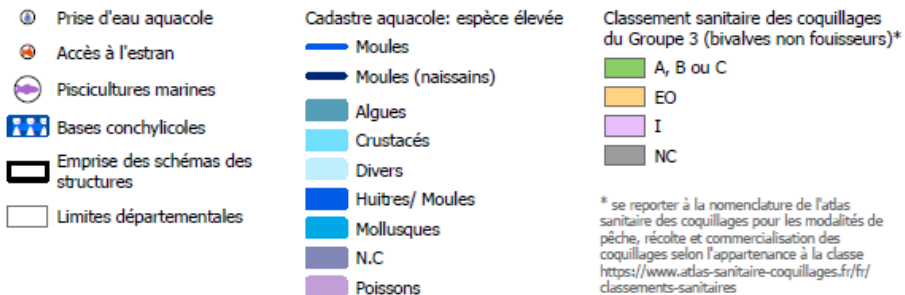
# ANNEXE 9 : Planifications thématiques



Réalisation: Cerema Normandie Centre

Sources: BD Topo, DDTM, Atlas sanitaire des coquillages, Cerema

## Schéma des Structures du 14 Bassin de production n°4 : Meuvaines - Ver sur mer



\* se reporter à la nomenclature de l'Atlas sanitaire des coquillages pour les modalités de pêche, récolte et commercialisation des coquillages selon l'appartenance à la classe <https://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/fr/classements-sanitaires>